



Association Henri Capitant

Association Henri Capitant
12, place du Panthéon
75005 – Paris
Siret : 392 606 208 00016

Charte Congrès International

1. Le Congrès International (le « congrès ») se tient chaque année dans un pays dans lequel existe un Groupe national ou un correspondant de l'Association Henri Capitant.
2. Le thème du congrès est défini lors d'une réunion des Présidents et Secrétaires généraux de l'Association Henri Capitant, deux années à l'avance.
3. Une fois le thème du congrès défini, il est constitué un Comité scientifique composé de plusieurs juristes du pays hôte et du bureau de l'Association Henri Capitant.
4. Le Comité scientifique désigne entre deux et quatre rapporteurs généraux (en raison de leurs compétences et du thème du congrès). Il est invité, si le sujet y invite, à proposer l'intervention d'un non-juriste, compétent sur le thème retenu lors du congrès.
5. Chaque Groupe national de l'Association Henri Capitant désigne un ou plusieurs rapporteurs nationaux.
6. Le questionnaire général du congrès (comprenant le cas échéant plusieurs rubriques harmonisées) est établi selon le processus suivant :
 - Les rapporteurs généraux proposent **un premier questionnaire** prenant en compte les propositions et suggestions des Groupes nationaux,
 - A partir de ces retours, le Comité scientifique élabore un **questionnaire unique** une année avant le congrès.
7. Ce questionnaire unique est adressé aux rapporteurs nationaux (un ou plusieurs par Groupe national, selon le choix de ce dernier) qui répondent en français au plus tard au mois de décembre l'année précédant le congrès.

Les réponses sont mises en ligne sur le site de l'Association Henri Capitant.

Les rapporteurs généraux réalisent la synthèse des réponses apportées par les rapporteurs nationaux.

8. Le Congrès international se déroule sur une durée de trois jours :

- La première journée est consacrée :
 - ✓ Le matin, aux **rapports synthétiques** des rapporteurs généraux, à partir des réponses apportées par les nationaux au questionnaire général,
 - ✓ L'après-midi, à la discussion desdits rapports synthétiques, avec les rapporteurs nationaux et les participants au Congrès. La discussion se tient en principe en français. Toutefois, un rapporteur national peut s'exprimer dans une autre langue pourvu que ses propos soient traduits en français par un tiers.

Lors de cette première journée, il est procédé à la synthèse de l'existant dans les différents pays.

- La deuxième journée est consacrée à la tenue d'ateliers (simultanés ou successifs) portant sur des questions importantes soulevées par les rapporteurs généraux qui, à la lecture des réponses au questionnaire, dégagent des tendances et des points saillants. La liste des ateliers est validée par le Comité scientifique au plus tard quatre mois avant le congrès. Des animateurs d'ateliers sont désignés par le Comité scientifique en lien avec les rapporteurs généraux au plus tard deux mois avant le congrès. Il peut s'agir des rapporteurs généraux et/ou de rapporteurs nationaux. Les animateurs d'ateliers restitueront les débats en un rapport.

Les participants s'inscrivent aux ateliers de leur choix.

- La troisième journée est consacrée
 - ✓ Le matin, à la **manifestation off**
 - ✓ L'après-midi, au **rapport de synthèse**, qui est établi à partir des rapports synthétiques des réponses apportées au questionnaire général et de leur discussion et des **propositions** et réflexions qui se sont dégagées lors des ateliers et dont la synthèse est présentée par les animateurs des ateliers.

Le rapporteur de synthèse est nommé par le Comité scientifique.

9. Publication

Un ouvrage est publié comprenant a) le questionnaire avec les réponses des différents pays, les rapports généraux et le rapport de synthèse, b) le compte rendu des ateliers effectué par chaque animateur et faisant apparaître des propositions d'évolution.

10. Un **post-congrès** est organisé à partir du quatrième jour, afin de conserver la convivialité qui caractérise les Journées internationales.
